

Règlement

☺☺☺ ARTICLE 1 - CANDIDATS

Le Prix de l'Innovation Financière 2016 de l'AFIGESE est ouvert aux régions, départements, communes et établissements publics de coopération intercommunale.

☺☺☺ ARTICLE 2 - CONTENU DES DOSSIERS

Pour concourir, les candidats devront adresser un dossier comprenant :

- un bulletin d'inscription, conforme au modèle joint, dûment complété et signé ;
- une fiche de synthèse, composée d'une première page conforme au modèle joint, dûment complétée, et d'un document rédigé conformément au plan demandé ;
- un dossier libre décrivant la réalisation innovante, ses modalités de mise en œuvre et son évaluation.

Le bulletin d'inscription et la fiche de synthèse sont téléchargeables sur le site internet : www.afigese.fr

☺☺☺ ARTICLE 3 - ENVOI ET RECEPTION DES DOSSIERS

La date limite de réception des dossiers est fixée au 23 août 2016.

Chaque dossier doit être transmis :

- par courrier postal : AFIGESE - Prix de l'Innovation Financière - 1 avenue de l'Angevinière - BAL n°3 - 44800 SAINT-HERBLAIN
- et par courriel à : contact@afigese.fr

Les candidats devront préalablement s'assurer de l'accord de tout tiers pouvant être impliqué dans la réalisation et la diffusion des dossiers présentés. La remise d'un dossier candidat autorise l'AFIGESE à le publier et à le diffuser, en tout ou partie, et à le communiquer pour publication et diffusion totale ou partielle. Il est conseillé aux candidats porteurs d'une idée nouvelle et originale de se prémunir contre tout risque d'utilisation abusive en la protégeant légalement.

☺☺☺ ARTICLE 4 - LAUREATS

Les lauréats seront primés dans quatre catégories :

- Finances locales ;
- Contrôle de gestion locale ;
- Evaluation des politiques publiques locales ;
- Management public local, cette dernière thématique étant au croisement des trois premiers thèmes présentés.

Les critères de sélection sont :

- la qualité novatrice des travaux ;
- la capacité à être transposés à d'autres collectivités ;
- la démarche de communication et d'information auprès des citoyens.

ARTICLE 5 - JURY

Le Jury du Prix de l'Innovation Financière 2016 de l'AFIGESE est composé d'élus, de journalistes, de fonctionnaires, de représentants d'associations.

Pour chaque catégorie, le Jury se réserve le droit de décerner un ou deux prix, voire de n'en décerner aucun.

Tous les candidats seront informés, au plus tard le 9 septembre 2016, des décisions du Jury qui seront sans appel.

Les récompenses seront remises le 22 septembre 2016 à l'occasion des XXIèmes Assises de la Fonction financière, du Contrôle de gestion et de l'Evaluation des politiques publiques, qui auront lieu à Nancy.

ARTICLE 6 - ACCEPTATION

Le seul fait de participer au présent concours implique la connaissance et l'acceptation sans réserve de tous les articles de son règlement. Toute indication inexacte de la part d'un candidat entraînera de plein droit l'annulation pure et simple de sa participation.

En partenariat avec :



AFIGESE

Prix de l'Innovation Financière

1 avenue de l'Angevinière - BAL n° 3

44800 SAINT-HERBLAIN

contact@afigese.fr - 02 28 25 45 15